

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 février 2016 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

16 personnes assistent à la séance.

2016-02-023 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-024 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2016-02-025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2016-02-026 **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2015 ET DE JANVIER 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de décembre 2015 et de janvier 2016.

2016-02-027 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de décembre 2015 au montant de 12 042.52 \$ et de janvier 2016 au montant de 73 731.96 \$.

La liste des salaires pour le mois de janvier 2016 est également déposée.

2016-02-028 **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE, AUTOMOBILE ET ACCIDENT BÉNÉVOLES**

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser le directeur général à procéder au renouvellement de l'assurance municipale, automobile et accident bénévoles, du 7 février 2016 au 7 février 2017, au montant de 19 090.00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-029 **AUTORISATION DE VENTE À LIGNES MASKA INC. DU LOT 4 031 201 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Soumis : Offre d'achat de messieurs Jean-Sébastien et Pierre-Olivier Roy en date du 14 janvier 2016 pour l'acquisition du lot 4 031 201 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 031 201 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet de la zone industrielle et commerciale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE messieurs Roy présentent au conseil municipal une offre d'achat de 50 000,00 \$ (plus taxes applicables) pour le lot 4 031 201 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 902.7 mètres carrés ainsi qu'un dépôt d'une somme de 2 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents;

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 14 janvier 2016 de Lignes Maska Inc. pour l'acquisition du lot 4 031 201 du cadastre du Québec;

QUE le prix de vente est de 50 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ);

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire, Paul Sarrazin et le directeur général, Pierre Bell, sont autorisés à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-030

AUTORISATION DE VENTE À PROVEK INC (KÉVIN PROULX) DU LOT 4 031 200 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis : Offre d'achat de monsieur Kévin Proulx en date du 21 janvier 2016 pour l'acquisition du lot 4 031 200 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 031 200 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet de la zone industrielle et commerciale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Proulx présente au conseil municipal une offre d'achat de 50 000,00 \$ (plus taxes applicables) pour le lot 4 031 200 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 814.6 mètres carrés ainsi qu'un dépôt d'une somme de 2 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents;

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 21 janvier 2016 de Provek Inc. (Kévin Proulx) pour l'acquisition du lot 4 031 200 du cadastre du Québec;

QUE le prix de vente est de 50 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ);

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

QUE le maire, Paul Sarrazin et le directeur général, Pierre Bell, sont autorisés à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-031

RÉSOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, VILLE MANDATAIRE, TARIFICATION, MANDAT AMI-BUS ET À M. PIGEON ET AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents,

QUE le conseil confirme la participation de la municipalité de Ste-Cécile-de-Milton au transport adapté;

QU'IL désigne la Ville de Granby comme Ville mandataire;

QU'IL adopte les prévisions budgétaires d'Ami-Bus Inc. pour l'année 2016;

QU'IL adopte la tarification exigée par Ami-Bus Inc. pour l'année, soit de 6.00 \$ du passage, 114.00 \$ pour le 20 passages, 216.00 \$ pour le 40 passages et la gratuité chez les enfants de 6 ans et moins;

QU'IL confirme le mandat donné à Ami-Bus Inc. pour les transports adapté, collectif, nolisé et d'urgence;

QU'IL confirme une contribution financière de 12 131.93 \$ pour l'année 2016.

QU'IL mandate monsieur Richard Pigeon, conseiller municipal, pour nous représenter sur le conseil d'administration d'Ami-Bus Inc.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-032

NOMINATION D'UN PREMIER RÉPONDANT – M. JEAN-FRANÇOIS LARIVÉE

Soumis : courriel de M. Claude Rainville directeur incendie Roxton Pond / Ste-Cécile-de-Milton, demandant au conseil de procéder à la nomination de M. Jean-François Larivée au poste de premier répondant;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la municipalité procède à la nomination de M. Jean-François Larivée à titre de premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2016-02-033 **ÉTUDE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION POUR PAVAGE DES RUES MÉNARD,
ROSE-MARIE, DES SAULES ET D'UNE PARTIE D'OSTIGUY**

CONSIDÉRANT que donnant suite à un appel d'offres public concernant le pavage des rues Ménard, Rose-Marie, des Saules et d'une partie d'Ostiguy, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard le 3 février 2016;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la Politique de gestion contractuelle ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de la firme ayant présenté la soumission la plus basse, en l'occurrence Sintra et ce, pour un montant de deux-cent-soixante-trois mille quatre-cent-vingt-trois dollars (263 423.00 \$), plus les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres no. SCM-2016-01;

QUE le Conseil municipal autorise les travaux de pavage des rues Ménard, Rose-Marie, des Saules et d'une partie d'Ostiguy;

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-034 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2016**

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de janvier 2016 soit :

Enseigne 1

Installation septique 2

Rénovation, réparation et modification 2

Pour un total de 5 permis et une valeur totale de 43 300.00 \$

2016-02-035 **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska (MRC), a été adopté par le règlement numéro 2006-169, puis révisé le 15 octobre 2014 par le règlement numéro 2014-274;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2006-169 permet une superficie maximale de plancher de 1 000 m²; et que le règlement de zonage 461-2008 de la municipalité permet un pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal de 40% de la superficie du terrain;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE les terrains du Parc PME de Sainte-Cécile-de –Milton ont une superficie entre 4 500 m² et 5 400 m²;

CONSIDÉRANT QU'UNE énorme portion de terrain demeure non utilisé par le bâtiment principal de par la limite maximale de plancher de 1 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a jugé opportun de prévoir également une superficie minimale de terrain pour ce secteur, notamment pour veiller à ce que les espaces libres autour de la construction représentent une superficie permettant des aménagements complémentaires fonctionnels et esthétiques (stationnements, aires d'accès, espaces de chargement et déchargement, entreposage) ; et qu'une superficie de plancher allant jusqu'à 2 000 m² maintiendrait cette requête du Conseil de la MRC.

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de demander que la superficie de plancher permise dans le Parc PME de Sainte-Cécile-de-Milton soit de 40% de la superficie du terrain et d'établir une superficie maximale de plancher de 2 000 m².

Adoptée à l'unanimité

2016-02-036

FÊTE DES NEIGES – AUTORISER L'ACTIVITÉ ET LE BUDGET

CONSIDÉRANT que les fonds sont budgétés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut continuer de s'impliquer dans la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que des revenus de 175.00 \$ sont estimés;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'activité et une dépense maximale de 1 175.00 \$, pour une dépense nette de 1 000.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-037

SEMAINE FULL ADOS – AUTORISER LES ACTIVITÉS ET LE BUDGET

CONSIDÉRANT que les fonds sont budgétés, soit 1 200.00 \$ provenant du budget de la semaine de relâche ados et 1 300.00 \$ provenant du budget du comité jeunesse;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut continuer de s'impliquer dans la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que trois activités sont prévues, soit deux activités d'une demi-journée et

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

une activité d'une journée complète;

CONSIDÉRANT que le nombre d'inscriptions n'est pas encore déterminé mais qu'il y aura des pré-inscriptions;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser les activités et une dépense maximale de 30.00 \$ par activité, par participant de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-038 ACTIVITÉS ADOS– AUTORISER LES ACTIVITÉS ET LE BUDGET

CONSIDÉRANT que les fonds sont budgétés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut continuer de s'impliquer dans la vie communautaire;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser les activités et les dépenses maximales de 300.00 \$ pour quatre activités au cours de l'année.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-039 FORMATEUR DAFA (DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR) – AUTORISER L'ACTIVITÉ ET LE BUDGET

CONSIDÉRANT que les fonds sont budgétés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut continuer de s'impliquer dans la vie communautaire;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'activité et une dépense maximale de 220.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-040 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend déployer ses activités lors de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT que lors de cette activité, il se tiendra une course de boîtes à savon sur une partie de la rue Principale;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que la section demandée pour la fermeture de la rue Principale est située entre le 345 rue Principale et le 259 rue Principale (Parc des Générations);

CONSIDÉRANT que la fermeture est demandée pour le 25 juin 2016 pour une période n'excédant pas (3) trois heures;

CONSIDÉRANT que pour cette période, la circulation sera déviée vers la route Lanctôt et le 1^{er} rang Est;

CONSIDÉRANT que cette activité sera sous la responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que des enseignes routières seront installées pour avertir les utilisateurs de la déviation pour la période de la fermeture de la rue Principale;

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la demande au MTQ;

Le Conseil municipal spécifie que le support du MTQ est obligatoire pour la réalisation de cette activité sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande pourquoi le Conseil a décidé de taxer les terrains vacants ?

Le maire répond : qu'il y a plusieurs terrains vacants où la construction est possible dans la municipalité mais ils ne sont pas à vendre. Ceci nuit à notre demande d'agrandissement du périmètre urbain à la CPTAQ.

Un citoyen mentionne que son terrain vacant n'est pas assez grand pour construire une résidence et qu'elle est taxée ?

Le maire répond que le règlement s'applique aux terrains vagues " où la construction est possible" et s'il n'est pas possible de construire sur le terrain, la taxe n'est pas applicable.

Un citoyen demande pourquoi c'est le double des taxes ?

Le maire répond que lors de la préparation budgétaire, le conseil a établi que c'est le taux qui inciterait les propriétaires à vendre leur terrain vacant.

Un citoyen demande que veut dire terrain vague non-desservi; car son terrain n'est pas vague, il est très bien entretenu ?

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le maire répond que le terme vague fait référence à l'absence de bâtiment principal et que le terme non-desservi fait référence à l'absence de service tel que aqueduc et égout.

Un citoyen demande si tous les terrains vacants doivent être vendus pour que la CPTAQ autorise l'agrandissement du périmètre urbain ?

Le maire répond non, mais il faut que la municipalité prenne des actions afin de rendre des terrains disponibles pour la vente et la construction.

Un citoyen demande si la taxe sur les terrains vacants s'applique pour les promoteurs ?

Le maire répond qu'il est prévu d'établir dans l'avenir un délai pour la construction suite à la vente par le promoteur. Ce que l'on appelle une «entente promoteur».

Un citoyen mentionne que si la taxe sur les terrains vacants ne peut être éliminée en 2016 pour des raisons budgétaires, il demande pourquoi ne pas prendre les revenus de la vente de terrain du Parc PME pour compenser ?

Le maire répond que les revenus de la vente des terrains servent à rembourser les dépenses reliées au Parc PME, tel que l'achat du terrain, la construction de la rue et la mise en place du réseau d'Hydro-Québec et Vidéotron.

Un citoyen mentionne que lors du développement Patenaude, M. Patenaude construisait une maison puis la vendait. Lorsqu'il vendait un terrain, l'acheteur avait 2 ans pour se construire ?

Le maire répond que c'était probablement l'entente prise avec le promoteur.

Un citoyen demande si les poteaux hydroélectriques de la rue Ménard seront déplacés en 2016 ?

Le maire répond que oui, le contrat a été donné à Hydro-Québec le mois dernier et ce mois-ci on vient de donner le contrat pour le pavage.

Un citoyen fait un suivi au sujet du coût de la cueillette des sapins de Noël ?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

La direction générale répond que 95 sapins ont été ramassés en 2014 et 85 en 2015. Le coût de la cueillette est de 40¢ par porte pour un total de \$342 par année pour la municipalité.

Un citoyen mentionne que certains sapins partent au vent et peuvent être la cause d'accident comme celui survenu sur la 137 ?

Le maire répond que nous en ferons part à la MRC.

Un citoyen demande si la municipalité prolongera la longueur du tuyau lorsqu'elle fera des travaux sur le cours d'eau Lachapelle en bordure du 3^e rang ?

Le maire répond que ce n'est pas prévu.

Un citoyen suggère de mettre 4 pieds de tuyau afin d'aider le cour de l'eau à la sortie du ponceau ?

Le maire répond qu'on en prend bonne note.

2016-02-041 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 16.

Adoptée à l'unanimité

M. Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire